



Procès-verbal Conseil d'établissement de l'école

École Jean-Grou
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu :

☒ X 805 rue Tassé

☐ Rencontre virtuelle

Heure :

18h

Séance :

☒ X Ordinaire

☐ Extraordinaire

Date :

30 septembre 2025

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Natacha Mercier-Aubin	☒	☐
Tariq Moujoud	☒	☐
Sujata Burnah	☒	☐
Mirna Borghol	☒	☐
Caroline Ly	☒	☐
(en remplacement de Sheetal Pathak)	☐	☒
Sheetal Pathak		
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Claudine Tremblay	☒	☐
Marie-Ève Roch	☒	☐
Jihane Chakir	☒	☐
Farah Pierre	☒	☐
Guylaine Larivière	☒	☐
	☐	☐
Membres de la communauté		
Eliza Mulstein	☐	☒
	☐	☐
Équipe de direction		
Directrice : Geneviève Gagnon	☒	☐
Directrice adjointe : Émilie Audet	☒	☐

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18h10 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

Numéro de résolution :
CÉJG#25-26_001

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Caroline Ly et appuyé par Natacha Mercier-Aubin
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_002	IL EST RÉSOLU QUE ☐ L'ordre du jour proposé est adopté sans modifications.

3. Période des questions du public, s'il y a lieu

Les parents s'informent sur le formulaire de musique pour l'achat de la flûte. La direction clarifie l'information et la démarche.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 2 juin 2025 et que le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le 22 septembre 2025.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natacha Mercier-Aubin et appuyé par Guylaine Larivière.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_003	IL EST RÉSOLU QUE Le procès-verbal est approuvé sans modifications et la lecture en est dispensée.

5. Points à traiter à l'ordre du jour, tel qu'adopté

5.1 Élections

CONSIDÉRANT QUE	Mme Sheetal Pathak se propose de tenir le rôle de présidente du CÉ si personne d'autre le sollicite. Natacha Mercier-Aubin se propose comme vice-présidente. La direction propose qu'Émilie Audet et Annie Durocher agissent comme secrétaire en alternance.
-----------------	---

EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Natacha Mercier-Aubin et appuyé par Tarik Moujoud.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_004	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité QU' Émilie Audet et Annie Durocher agissent comme secrétaire en alternance.

5.2 Nomination du délégué au comité de parents

CONSIDÉRANT QUE	Après vérification de la possibilité d'alterner le rôle du délégué au comité de parents, il est convenu que Tarik Moujoud puisse partager les rencontres du comité de parents avec Natacha Mercier-Aubin.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Farah Pierre et appuyé par Sujata Burnah.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_005	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE Tarik Moujoud puisse partager les rencontres du comité de parents avec Natacha Mercier-Aubin.

5.3 Règles de régie interne

CONSIDÉRANT QUE	Aucune modification n'a été faite dans les règles de régie interne. La direction suggère d'adopter celles-ci après avoir précisé et expliqué certains éléments.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Marie-Ève Roch et appuyé par Sujata Burnah.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_006	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ D' adopter les règles de régie interne.

5.4 Budget du CÉ

CONSIDÉRANT QUE	Le budget annuel de 375 \$ pour le CÉ, la direction suggère d'utiliser la somme complète pour offrir un goûter aux membres du CÉ à la dernière rencontre.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Sujata Burnah et appuyé par Mirna Borghol.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_007	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE Le budget de 375 \$ sera utilisé à la dernière rencontre du CÉ pour offrir un goûter aux membres.

5.5 Code de vie

CONSIDÉRANT QUE	La mise à jour du code de vie est imposée par la loi. La nouvelle version est présentée aux membres du CÉ par la direction. Quelques modifications mineures ont été faites et des ajouts obligatoires concernant le vouvoiement et l'utilisation du cellulaire. Le code de vie sera sur le site web de l'école. Il est proposé qu'un code QR soit affiché à l'entrée du service de garde pour que les parents y aient accès rapidement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mirna Borghol et appuyé par Marie-Ève Roch.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_008	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE la nouvelle version du code de vie soit adoptée.

5.6 Achat de la flute à bec par les parents

CONSIDÉRANT QUE	Le sujet de l'achat de la flûte avait été discuté l'an dernier. Une résolution ne sera pas nécessaire.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par [à compléter] et appuyé par [à compléter].
Numéro de résolution :	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]

5.7. Sorties éducatives

CONSIDÉRANT QUE	La planification des sorties culturelles sera en partie faite par Émilie Audet, directrice adjointe, dans le but d'offrir une variété et une équité entre les niveaux. Tous les élèves auront donc un spectacle et une visite au musée pendant l'année scolaire. Les premières sorties réservées pour les spectacles avec la maison de la culture de Saint-Laurent sont présentées.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Caroline Ly et appuyé par Natacha Mercier-Aubin.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_009	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ QUE les élèves du préscolaire, du 1 ^{er} et 2 ^e cycle assisteront à un spectacle de la maison de la culture de Saint-Laurent selon les dates présentées.

6. Points d'information

- a. Aucune correspondance
- b. Priorités de l'école : Projet éducatif, SCP, Plan santé Bien-être

L'équipe est engagée dans l'atteinte des cibles. Un bilan du projet éducatif sera présenté lors d'une prochaine rencontre du CÉ. Le plan santé bien-être devra être retravaillé à la suite de certaines modifications qui pourraient être imposées. Ces modifications seront présentées à la direction le 30 octobre.

c. Bilan scellant dentaire 2024-2025

La direction présente le bilan de l’opération pour les scellants dentaires. Un service offert aux élèves de 2e année par l’hygiéniste dentaire dont les frais ne sont pas chargés aux parents.

d. Organisation du conseil d’établissement 2025-2026

- Représentant de la communauté
- Dénonciation d’intérêt
- Calendrier des réunions
Certaines dates pourraient changer, mais les membres du CÉ seront avisés.
- Liste des membres du CE et utilisation des courriels
Ajouter Caroline Ly à la liste.
- Formations obligatoires pour les membres
Les liens seront envoyés par courriel.
- Forms pour les questions du public

7.Service de garde

- a. Clientèle 2025-2026
352 dîneurs, 120 élèves qui fréquentent le service de garde à temps plein, 6 élèves 2 jours par semaine et 3 élèves 1 journée. Il y a donc 481 élèves qui restent dîner à l’école.
- b. Règles de fonctionnement
Peu de changement
L’augmentation à 9,70 \$ de 0,20\$ par rapport à l’an dernier a été imposée par le gouvernement
Le service dîner reste à 3,50 \$
- c. Activités lors des pédagogiques 2025-2026 (rappel)
Présentation des thématiques pour l’année

8. Rapport de la personne déléguée au comité de parents (point d’information)

Aucun point

9.Affaires diverses

10. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L’ordre du jour est épuisé
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Tariq Moujoud et appuyé par Farah Pierre.
Numéro de résolution : CÉJG#25-26_010	IL EST RÉSOLU ☐ à l’unanimité ☐ DE lever l’assemblée de la séance ordinaire à 19h57

10. Signature de la présidence et de la direction d’établissement

Présidence _____

Direction d’établissement _____